

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 116

présenté par

M. Pauget, M. Jean-Claude Bouchet, M. Masson, Mme Lacroute, Mme Meunier, M. Dive,
M. Aubert, M. Abad, Mme Brenier, Mme Louwagie, M. Straumann, Mme Corneloup,
M. Ramadier, Mme Kuster, Mme Bazin-Malgras, Mme Levy, Mme Duby-Muller, M. Breton,
Mme Poletti, M. Teissier, M. Viala, M. de Ganay, M. Vialay, M. Diard et M. Boucard

APRÈS L'ARTICLE 1ER BIS, insérer la division et l'intitulé suivants:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.